

Séance  
ordinaire 9  
août 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU NEUVIÈME (9<sup>ième</sup>)  
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20  
HEURES 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-  
VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont aussi présents, messieurs Sylvain Boucher, du Journal L'Information, Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

**10.08.528**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**10.08.529**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 12 juillet 2010 à 20h30 de même que des séances spéciales du lundi 5 juillet 2010 à 16h30 et du jeudi 22 juillet 2010 à 18h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - Comptes réguliers : 297 298,15 \$
  - Comptes pré-autorisés : 903 272,20 \$

#### **ADMINISTRATION**

5. Création de la Fondation des amis du Château et nomination d'un conseil d'administration provisoire.
6. Adhésion au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).
7. Motion de félicitations au comité organisateur du Championnat régional Est du Québec de Firefit / Topcop de Mont-Joli.
8. Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2010.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9. Autorisation de signature de l'entente numéro 65-353 avec le ministre délégué aux Transports dans le dossier de la piste cyclable.
10. Ratification d'adjudication d'un mandat à la SER de La Mitis pour le nettoyage du boisé dans le projet de piste cyclable.
11. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour une expertise structurale du Château Landry (Villa des Marguerites).
12. Demande au MTQ quant à l'ajout de signalisation au carrefour giratoire pour la Ville de Mont-Joli et le bureau d'information touristique.
13. Adjudication d'un mandat pour le raccordement permanent des circuits d'éclairage et d'enseigne dans le projet de la Gare de Rivière-Blanche.
14. Adjudication d'un mandat pour des travaux d'électricité pour la Gare de Rivière-Blanche.

#### **FINANCES**

15. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2010-1239 modifiant le règlement 2010-1234 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la Ville.
16. Autorisation de paiement à Promutuel Réassurance dans le dossier de monsieur Julien Thériault.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

17. Autorisation d'embauche de monsieur Yoland Gauthier.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

18. Autorisation de participation au Firefit de Baie-Comeau les 14 et 15 août 2010.

## **TRAVAUX PUBLICS**

19. Autorisation de paiement dans le dossier de la Gare de Rivière Blanche.
20. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2 pour les travaux dans la zone touristique à l'arrivée de l'autoroute 20.
21. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 pour l'aménagement de l'accès Est du secteur Ultramar à l'arrivée de l'autoroute 20.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

22. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme.
23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Sabin Perreault pour le 1435, rue Émond à Mont-Joli.
24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de Gides April inc. pour le 1135-1141, rue d'Anjou à Mont-Joli.
25. Autorisation d'accès aux propriétés de la Ville de Mont-Joli à un représentant dûment mandaté.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

26. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la rédaction d'un devis de performance dans le projet de rénovation des toitures de la piscine et du garage municipal.
27. Approbation du projet d'acte notarié relatif à la vente d'un terrain par la Ville de Mont-Joli au Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette dans le projet de résidence supervisée.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

### **10.08.530**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JUILLET 2010 À 20H30 DE MÊME QUE DES SÉANCES SPÉCIALES DU LUNDI 5 JUILLET 2010 À 16H30 ET DU JEUDI 22 JUILLET 2010 À 18H30

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 12 juillet 2010 à 20h30 de même que de celui des séances spéciales du lundi 5 juillet 2010 à 16h30 et du jeudi 22 juillet 2010 à 18h30;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 juillet 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 5 juillet 2010 à 16h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 22 juillet 2010 à 18h30 en sa forme et teneur.

**10.08.531 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé; et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 297 298,15 \$;
- et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 903 272,20 \$.

**ADMINISTRATION**

**10.08.532 CRÉATION DE LA FONDATION DES AMIS DU CHÂTEAU ET NOMINATION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le projet de restauration du Château Landry (Villa des Marguerites) continue de susciter l'intérêt tant au sein du conseil municipal que dans le milieu culturel et l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est engagé à explorer les avenues permettant de réaliser les travaux de rénovation de cet édifice patrimonial tout en diminuant la charge financière incombant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une fondation destinée à recueillir les contributions des entreprises, organismes et citoyens sensibles à la conservation de cet héritage de notre histoire s'avère une alternative rassembleuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Me Jacques Michaud, notaire, le mandat d'effectuer les démarches menant à l'obtention d'une charte pour la mise sur pied de la Fondation des amis du Château. De plus, le conseil nomme au conseil d'administration provisoire de ladite Fondation à titre de représentant de la Ville de Mont-Joli, le maire, monsieur Jean Bélanger, ainsi que le conseiller du district 5, monsieur Marcel Dubé. Monsieur Yvan Gagnon et Me Jacques Michaud se joindront audit conseil dont l'un des mandats consistera notamment à recruter d'autres administrateurs.

**10.08.533 ADHÉSION AU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)**

CONSIDÉRANT QUE le CERIU offre aux municipalités une expertise en matière d'infrastructures souterraines, de chaussées, d'ouvrages d'art et de réseaux techniques urbains;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la Ville de Mont-Joli de recourir à une telle expertise en contexte de développement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Il n'y a aucun coût d'inscription pour la fin de l'année 2010 alors que les frais sont de 329,70 \$ pour 2011 soit 0,05 \$ par citoyen.

**10.08.534**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL EST DU QUÉBEC DE FIREFIT / TOPCOP DE MONT-JOLI**

La Ville de Mont-Joli accueillait du 22 au 25 juillet dernier le Championnat régional Est du Québec de Firefit / Topcop. Des milliers de spectateurs enthousiastes ont encouragé les participants qui ont répondu par de brillantes performances dont un record mondial établi par un athlète de 60 ans. Avec la collaboration de Dame Nature et le précieux concours d'une cinquantaine de bénévoles, le comité organisateur peut être fier du succès remporté par l'événement.

Au nom de mes collègues du conseil et en celui de tous les mont-joliens, je tiens à féliciter monsieur Jacques Lavoie et son équipe pour la présentation de cette compétition d'envergure. La qualité de l'organisation a fait honneur à notre ville à tel point que Mont-Joli s'inscrira désormais parmi les endroits ciblés notamment pour la présentation du Championnat canadien.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit des membres du comité organisateur du Championnat régional Est du Québec de Firefit / Topcop présenté du 22 au 25 juillet 2010 à Mont-Joli. Du président, monsieur Jacques Lavoie, en passant par chacun des bénévoles impliqués, chacune et chacun mérite notre reconnaissance pour avoir une fois de plus démontré notre hospitalité et notre efficacité.

**10.08.535**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Marcel Dubé du district 5 au poste de maire suppléant pour la période du 10 août 2010 au 1<sup>er</sup> novembre 2010. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Jean-Pierre Labonté qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**10.08.536**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE NUMÉRO 65-353 AVEC LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS DANS LE DOSSIER DE LA PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le ministre délégué aux Transports et la Ville de Mont-Joli concernant le projet de déplacement de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ladite entente consiste à fixer la répartition des coûts de réalisation du projet à 75% pour le MTQ et à 25% pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conforme aux volontés du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente numéro 65-353 liant le ministre délégué aux Transports et la Ville de Mont-Joli dans le projet de piste cyclable (Route verte).

**10.08.537**

RATIFICATION D'ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA SER DE LA MITIS POUR LE NETTOYAGE DU BOISÉ DANS LE PROJET DE PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la piste cyclable qui sera aménagée à la suite de l'entente intervenue entre le MTQ et la Ville de Mont-Joli passera par le boisé connu sous le nom de « Bois à Ben » et qu'il y a lieu de procéder au nettoyage dudit boisé;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de la Société d'exploitation de la ressources (S.E.R.) de La Mitis en pareille matière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'adjudication d'un mandat à la S.E.R. de La Mitis au montant de 13 000 \$ plus les taxes pour le nettoyage du boisé du futur parc situé à la sortie de l'autoroute 20 entre le boulevard Benoit-Gaboury et la rue d'Anjou. Ce mandat s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable (Route verte) auquel le Ministère des Transports du Québec contribue à hauteur de 75% comme l'indique l'entente intervenue avec la Ville de Mont-Joli. Par cette même résolution, le conseil ratifie l'autorisation de signature de l'offre de services de la S.E.R. de La Mitis accordée à monsieur Léo Caron, directeur du développement économique.

**10.08.538**

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE EXPERTISE STRUCTURALE DU CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une expertise du Château Landry afin de vérifier l'état de la structure;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude permettra de confirmer les vocations potentielles de cet édifice patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE cette étude constitue une démarche préalable à l'élaboration d'un plan de développement.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de confier à la firme Dessau un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une expertise sur la structure du Château Landry (Villa des Marguerites), et ce, pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le budget d'opérations ou le surplus cumulé.

**10.08.539**

DEMANDE AU MTQ QUANT À L'AJOUT DE SIGNALISATION AU CARREFOUR GIRATOIRE POUR LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT les lacunes observées en matière de signalisation au carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux usagers de l'autoroute s'arrêtent afin de s'enquérir du lieu où ils sont rendus ou encore pour s'informer de la localisation de l'information touristique de l'ATR-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le silence des appareils GPS à cet égard;

CONSIDÉRANT l'importance d'identifier clairement pour les usagers le lieu où ils sont ainsi que l'emplacement du bureau d'information touristique;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'installer un panneau brun indiquent Halte routière municipale.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction du Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'améliorer la signalisation au carrefour giratoire afin que, d'une part, les usagers sachent clairement qu'ils sont à Mont-Joli, et, d'autre part, qu'ils soient en mesure de localiser rapidement le bureau d'information touristique situé à la Maison régionale du Tourisme. Le conseil souhaiterait que soit réalisé un aménagement floral formant le mot « Mont-Joli » au centre du carrefour giratoire.

**10.08.540** ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR LE RACCORDEMENT PERMANENT DES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE ET D'ENSEIGNE DANS LE PROJET DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de confier à la firme Richard Poirier et Frères Électrique Ltée le contrat pour le raccordement permanent des circuits d'éclairage et d'enseigne en vue de l'installation de l'entrée électrique de la Gare de Rivière Blanche, et ce, au montant de 961,32 \$ plus les taxes.

**10.08.541** ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ POUR LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de confier à la firme Les Électriciens Jacques Bérubé Inc. un contrat d'une somme de 5 965 \$ plus les taxes comprenant :

- la fourniture et l'installation d'une entrée électrique : 4 450 \$
- la relocalisation, le prolongement et l'identification des câbles : 840 \$
- l'addition de prises : 345 \$
- l'alimentation du bloc sanitaire : 135 \$
- l'alimentation de deux (2) pompes à eau : 195 \$

FINANCES

**10.08.542** AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-1239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-1234 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA VILLE

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2010-1239 concernant les tarifs exigés pour la dispense de certains services municipaux.

**10.08.543** AUTORISATION DE PAIEMENT À PROMUTUEL RÉASSURANCE DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR JULIEN THÉRIAULT

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement d'une somme de 2 500 \$ à Promutuel Réassurance afin de compléter le paiement de la franchise de 7 500 \$ applicable dans le dossier

de la réclamation de monsieur Julien Thériault à la suite d'un refoulement survenu à sa propriété du 1222, rue St-Thomas. Un premier versement de 5 000 \$ a été versé le 19 avril 2010 en vertu de la résolution 10.04.262.

#### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

##### **10.08.544** AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR YOLAND GAUTHIER

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'embauche de monsieur Yoland Gauthier à titre d'employé en probation pour la Ville de Mont-Joli.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### **10.08.545** AUTORISATION DE PARTICIPATION AU FIREFIT DE BAIE-COMEAU LES 14 ET 15 AOÛT 2010

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Baie-Comeau présente à son tour une compétition de type Firefit à l'intention des pompiers;

**CONSIDÉRANT** qu'une équipe de sapeurs du service de sécurité incendie de Mont-Joli formée de messieurs Dave St-Laurent, Martin Côté, Olivier Harton et Jean-Yves Ouellet désire participer à ces épreuves;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une équipe de quatre (4) pompiers du service de sécurité incendie à participer au Firefit de Baie-Comeau les 14 et 15 août 2010. L'ensemble des dépenses inclut l'hébergement, le transport et l'inscription pour un total estimé de 1 140 \$. Cette somme est prévue au budget du service.

#### TRAVAUX PUBLICS

##### **10.08.546** AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE DOSSIER DE LA GARE DE RIVIÈRE BLANCHE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement d'une somme de 11 432,51 \$ plus les taxes à la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour des travaux de fondation dans le cadre du déménagement de la Gare de Rivière Blanche dans la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20.

##### **10.08.547** AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 POUR LES TRAVAUX DANS LA ZONE TOURISTIQUE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Excavation Walter Gagné inc. a présenté le décompte progressif # 2 en date du 20 juillet 2010 pour les travaux de la zone touristique sur les terrains situés au sud à l'arrivée de l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Roche Ltée, Groupe-conseil ainsi que le service des finances ont procédé à la vérification dudit décompte;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 5% tel que prévu au devis régissant ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Excavation Walter Gagné inc. du décompte progressif # 2 en date du 20 juillet 2010 pour les travaux de la zone touristique sur les terrains situés au sud à l'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 550 650,77 \$ incluant les taxes. Cette somme se répartit entre l'ATR-Gaspésie et la Ville de la façon suivante :

- ATR-Gaspésie : 80 756,20 \$
- Ville de Mont-Joli 469 894,57 \$

**10.08.548**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS EST DU SECTEUR ULTRAMAR À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils inc. a présenté le décompte progressif # 1 en date du 9 juillet 2010 pour les travaux d'aménagement de l'accès Est dans le secteur Ultramar au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Itée, Groupe-conseil, David Thibault, ing. ainsi que le service des finances ont procédé à la vérification dudit décompte;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 5% tel que prévu au devis régissant ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Excavations Léon Chouinard et Fils inc. du décompte progressif #1 en date du 9 juillet 2010 pour les travaux d'aménagement de l'accès Est dans le secteur Ultramar au site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 50 193,24 \$ incluant les taxes.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.08.549**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 JUILLET 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 12 juillet 2010;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 12 juillet 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme dont les faits saillants sont :

- l'émission de cinquante-huit (58) permis de rénovation pour une valeur de 887 258 \$;
- l'émission de deux (2) permis de construction pour une valeur de 1 025 000 \$;
- l'émission d'une recommandation favorable pour deux (2) demandes de dérogation mineures.

10.08.550

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SABIN PERREAULT POUR LE 1435, RUE ÉMOND À MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sabin Perreault désire procéder à un agrandissement de sa résidence et qu'il existe un projet de prolongation de l'avenue Joliette;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Perreault a présenté une demande de dérogation mineure pour sa propriété du 1435, rue Émond visant à réduire la marge de recul avant de sa résidence à 3 mètres sur l'éventuelle prolongation de l'avenue Joliette;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la rencontre du 12 juillet 2010 dudit comité;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 21 juillet 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Sabin Perreault afin de permettre une marge de recul avant de 3 mètres le long d'un éventuel prolongement de l'avenue Joliette au lieu des 6 mètres prévus à la réglementation d'urbanisme pour sa propriété du 1435, rue Émond, à Mont-Joli.

Le conseil s'engage également, conformément à la recommandation des membres du CCU, à prendre les dispositions nécessaires pour que le tracé d'une éventuelle prolongation de l'avenue Joliette soit établi de façon à préserver la distance entre les propriétés, dont celle de monsieur Perreault, et la voie de circulation.

10.08.551

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE GIDES APRIL INC. POUR LE 1135-1141, RUE D'ANJOU À MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de monsieur Serge April a construit une résidence en rangée de quatre (4) unités destinée à la location pour laquelle la largeur du terrain de chacune devrait être de 6,7 mètres et la superficie minimale de 175 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur April doit composer avec des demandes d'achat desdites unités et que les normes en vigueur sont différentes à 6,7 mètres et 200 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE Gides April inc. a présenté une demande de dérogation mineure pour sa propriété du 1135-1141, rue d'Anjou afin que les normes applicables à la location soit acceptées pour la vente de ces unités de logement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la rencontre du 12 juillet 2010 dudit comité;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 21 juillet 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Gides April inc. afin de permettre une largeur minimale de 6 mètres ainsi qu'une superficie minimale de 175 m<sup>2</sup> pour les unités de logement du 1135-1141, rue d'Anjou à Mont-Joli.

**10.08.552**      **AUTORISATION D'ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI À UN REPRÉSENTANT DÛMENT MANDATÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouttières de certaines propriétés de la Ville de Mont-Joli sont connectées au drain de fondation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation entraîne un surcroît d'eau dans le réseau d'égout de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de permettre à l'agent communautaire de la Ville de procéder à la vérification des installations de ce secteur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser un représentant dûment mandaté à accéder aux propriétés de la Ville de Mont-Joli afin de faire le relevé des gouttières connectées au drain de fondation.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**10.08.553**      **ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉDACTION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE DANS LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA PISCINE GERVAIS-RIOUX**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection de la toiture à la piscine Gervais-Rioux doivent être réalisés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de déterminer la nature desdits travaux pour cet édifice;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de confier à la firme Inspec-Sol un mandat pour la rédaction de devis de performance dans le cadre du projet de réfection de la toiture de:

- la piscine Gervais-Rioux au montant de 3 500 \$, plus les taxes;

**10.08.554**      **APPROBATION DU PROJET D'ACTE NOTARIÉ RELATIF À LA VENTE D'UN TERRAIN PAR LA VILLE DE MONT-JOLI AU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE RIMOUSKI-NEIGETTE DANS LE PROJET DE RÉSIDENCE SUPERVISÉE**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet d'acte notarié tel que soumis par Me Jacques Michaud. Ledit projet reprend en toute conformité les éléments inclus à la résolution 10.04.206 adoptée le 6 avril 2010 par ce conseil.

**10.08.555 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Daniel Bouchard demande si le dossier du Château Landry n'est pas clos?

Monsieur Jean Bélanger, indique que le conseil continue les évaluations.

**10.08.556 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h59, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier

